

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES	
CC  VENDEE SÈVRE AUTIZES  12 / 15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ	
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES	
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC  SUD VENDEE LITTORAL  12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS		
CC  PAYS FONTENAY VENDEE  14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE	
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ		
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10 Totaux Délégués présents : 40/64	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE	
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GÉLOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. OUIJEU ET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU Jérémy	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

#### OBJET : MODIFICATION STATUTS SUITE FUSION COMMUNES (ANNEXE 2) DELIB N° 32 CS DU 27-03-2023

La volonté des communes de La Tardière, Breuil-Barret et la Chapelle-aux-Lys de former une seule et même nouvelle commune, l'arrêté préfectoral du 06 décembre 2022 a entériné la fusion de ces 3 communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une nouvelle commune a été créée, à savoir « TERVAL ».

Les statuts actuels indiquent :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – *En application de l'article L.5711-1 du Code Général des collectivités territoriales et conformément aux dispositions auxquelles ils renvoient, il est formé entre les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, désignés ci-dessous pour la part de leur périmètre relevant des bassins versants de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes (annexe 1)*

- **La Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie** pour les Communes (12) de *Antigny, Breuil Barret, Cezais, la Chapelle aux Lys, la Chataigneraie, Loge Fougereuse, Marillet, Saint Hilaire de Voust, Saint Maurice des Noues, Saint-Pierre du Chemin, la Tardière et Thouarsais Bouildroux,*

**ARTICLE 7** – *Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués répartis comme suit :*

- *CC Sud Vendée Littoral : 14 délégués titulaires et 14 suppléants*
- *CC Pays de Fontenay Vendée : 22 délégués titulaires et 22 suppléants*
- *CC Vendée Sèvre Autise : 15 délégués titulaires et 15 suppléants*
- *CC Pays de la Chataigneraie : 10 délégués titulaires et 10 suppléants*
- *CA: Bocage Bressuirais 1 délégué titulaires et 1 suppléant*
- *CC Aunis Atlantique : 2 délégués titulaires et 2 suppléants*

